



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension parking d'un magasin LIDL à Saint Memmie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL DR03 Montoy-Flanville

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 4 9 0 1

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 Sous catégorie a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parking attenant à un magasin LIDL à Saint Memmie. Le parking aura une surface de 5353,5 m² pour accueillir 140 places (116 places existantes, ajout de 24 places supplémentaires dans le cadre du projet), dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places famille, 8 places pour les voitures électriques et 20 places pré-équipées électriques.

Le bâtiment abritant le magasin LIDL aura une surface de plancher totale : 2 372 m²

La parcelle est actuellement déjà occupée par la commerce LIDL, il s'agit d'un projet d'extension parking.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de renforcer l'offre commerciale en créant un magasin de grande distribution, et d'améliorer le confort des clients en aménageant des accès pratiques et un parking adapté à un public diversifié (y compris personnes à mobilité réduite, familles, utilisateurs de véhicules électriques). Parallèlement le parking permettra de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec notamment la construction de places de parking de type "Paseo Krominus", et ce afin de retenir et gérer le volume critique des eaux pluviales (période de retour de 30 ans). De plus un second bassin d'infiltration viendra soutenir le premier bassin d'infiltration. Ce bassin permettra de gérer les eaux de l'extension parking et de façon indépendante au bassin existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- Le terrassement et la préparation des terrains;
- La réalisation des voies de circulation;
- L'aménagement paysager des espaces verts et des espaces extérieurs.

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier.

L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégiée dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toute salissure des voiries, des aires de décrottage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavage des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin, qui prendra soin de l'entretenir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire, en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain total :	15 670 m ²
- Surface de type voiries, parking, et zone de livraison :	5 353,50 m ²
- Surface de parking (voirie drainante) :	1 859,94 m ²
- Nombre de places de parking créées :	140 (116 existantes, 24 ajoutées)
- Surface de plancher du magasin LIDL :	2 372 m ²
- Des espaces verts :	6 084,56 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue Jacques Simon 51470 Saint
Memmie
Section AE parcelles n°2
268-17-26-25-24-105

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Saint-Memmie est impactée par le bruit généré par la RN44. A ce titre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé par arrêté préfectoral le 20/06/2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint-Memmie est soumise à un Plan de Prévention des Inondations qui a été approuvé le 01/07/2011. Cependant le projet n'est pas situé dans une zone inondable (y compris pour un aléa de faible probabilité). Il n'y a pas de risque recensé concernant les mouvements de terrain, le retrait-gonflement des argiles, les séismes. La commune de Saint-Memmie n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux souterraines de l'Albien (référéncée sous le n°03001), qui est un aquifère profond situé sous l'aquifère de la Craie au niveau du bassin parisien. L'eau de cette nappe est de très bonne qualité et constitue une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 19 km au Nord-Ouest du site d'étude. Il s'agit d'une Directive Habitats (n° FR2100286 "Marais d'Athis-Cherville")
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Globalement le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Cependant si des déblais issus du terrassement du parking ou des espaces verts (partie Sud du site) devaient être évacués, LIDL prendrait en compte les contaminations constatées dans les sols pour évacuer ces matériaux en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Globalement le projet sera faiblement déficitaire en matériaux, notamment si des remblais mous ou douteux doivent être purgés et remplacés par un remblai d'apport sablo-graveleux ou rocheux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux, à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Par ailleurs l'aménagement du site conduira à la destruction d'espèces floristiques communes. Cependant le site se situe dans une zone déjà urbanisée : en l'absence de potentialités écologiques du site, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle dédiée à l'extension parking était cultivée encore récemment. Toutefois le site étant localisé en zone urbaine, le projet évitera un étalement urbain et ne provoquera pas de mitage de l'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Les investigations réalisées par la société Fondasol début 2025, indiquent des impacts en plomb qui ne sont pas mobiles. . De plus, un bruit de fond est présent pour les autres métaux lourds sur la majorité des sondages ainsi que des anomalies ponctuelles en composés organiques (comprenant des composés volatils) en profondeur au centre et en bordure st de la zone d'étude. Au droit du sondage SE1 localisé au niveau du nouveau bassin d'infiltration il n'est pas mis évidence d'incompatibilité entre les terrains et la mise en place de ce bassin.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le réseau routier et les points d'accès au site (circulation des véhicules et horaires d'accès) sont compatibles avec le projet, en phase travaux et après la mise en service. L'implantation de places de parking avec bornes de recharge pour les voitures électriques favorise l'utilisation d'un mode de transport plus écologique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoque que très peu de nuisances sonores. Le projet se trouve à proximité d'un axe routier très fréquenté, source de nuisances sonores et concerné par un PPBE : les dispositions constructives devront prévoir une bonne isolation acoustique afin de garantir le confort des clients et des employés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le magasin et le parking seront éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone industrielle et commerciale.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, grâce à des places de stationnement intégrant des dispositifs drainants de type « Pasero Krominus » et à un bassin d'infiltration de 576 m³ localisé à l'Ouest du site. Ces équipements permettront de gérer des précipitations trentennales. Un second bassin d'infiltration viendra soutenir le premier bassin il aura les dimensions suivantes : 200 m² x 0,5m =100 m3.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux le débroussaillage du terrain produira des déchets verts. En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet LIDL ne présente pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine. Par l'aménagement de voiries drainantes, il contribue à la fois à améliorer l'intégration du projet dans son environnement mais également favorise la diminution des débits ruisselés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet est attaché au magasin LIDL dont le permis de construire est en cours d'instruction. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site. Les prélèvements en eau seront négligeables. Le projet engendrera une légère augmentation du trafic liée à la fréquentation. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé sur une parcelle en friche de très faible intérêt écologique. Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. Les aléas et risques naturels sont considérés comme négligeables, le terrain étant situé en dehors de la zone d'expansion des crues de la Marne. Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront très faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **MONTROY-FLANVILLE**

le, 03.04.2025

Signature

LIDL
DIRECTION REGIONALE
ZAC La Planchette
1 Rue Georges Pawlak
57645 MONTOY-FLANVILLE
Tél. 03 87 21 65 00